



Refus de communication sur l'état financier de la société

Par **Johanna83250**, le **04/04/2023** à **21:33**

Bonjour, j'ai besoin d'aide ! J'ai créé une société de garde d'enfant il y a 2 ans avec mon ex conjoint, cependant lors de la séparation, il m'a interdit verbalement d'y mettre les pieds, & depuis cette date je n'ai aucune vision de l'état financier et RH. Je possède 30% de la société, et je suis la directrice générale de la SAS. Je n'ai jamais perçu de revenu par rapport à celle-ci. Quels sont les différents moyens juridiques d'obtenir les informations suivantes :

- Bilan de la société
- Exercices comptables

J'ai déjà essayé via societe.com d'avoir des infos mais rien est à jour. PS: Notre fille y est lors des semaines de gardes, non déclarée car je n'ai pas donné mon accord, il y a-t-il également un recours à cela ?

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **05/04/2023** à **08:09**

Bonjour

Votre sujet requiert l'intervention d'un avocat...